

FORMATION CERTIFIANTE

FORMATION CONTINUE

CAFERUIS - Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

OBJECTIFS

La formation au CAFERUIS vise :

- **A promouvoir des encadrants** et responsables d'unité d'intervention sociale en capacité de :
 - **Construire et piloter un projet de service ou d'unité**
 - Porteur de sens,
 - S'inscrivant dans un cadre de politique sociale et une dimension prospective, prenant en compte le respect des droits des usagers,
 - Promoteur d'une dynamique institutionnelle ouverte au changement et à la promotion de ses acteurs,
 - S'appuyant sur des principes éthiques
- **Qualifier** les cadres de proximité des services de l'action sociale par la construction et l'appropriation de l'identité professionnelle d'encadrant (opérer un changement de forme identitaire au regard de la profession d'appartenance) et par **l'acquisition des compétences nécessaires** à l'exercice de la fonction.
 - Comprendre l'évolution de la question sociale
 - Maîtriser les aspects réglementaires, administratifs et législatifs de l'intervention
 - Maîtriser les méthodes de diagnostic, de conduite de projet et d'évaluation
 - Constituer et actualiser une cartographie des acteurs locaux
 - Connaître les modes d'organisation du travail et les méthodes de management
 - Savoir analyser ses délégations, son rôle et ses fonctions
 - Maîtriser les techniques de programmation et de planification d'activités
 - Appréhender la gestion budgétaire, le droit du travail et la gestion des personnels
 - Développer la réflexion sur la citoyenneté et l'éthique
 - Maîtriser les techniques d'expression écrite et orale
 - Exploiter les systèmes d'information et de communication

CONTENUS

- **BLOC 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150 h)**
 - Mettre en œuvre et évaluer l'activité d'une unité d'intervention sociale
 - Gérer le partenariat et le travail en réseau d'une unité d'intervention sociale
- **BLOC 2 : Manager l'équipe et gérer les ressources humaines unité d'intervention sociale (100h)**
 - Encadrer une équipe pluridisciplinaire et pluri professionnelle d'une unité d'intervention sociale
 - Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale

- **BLOC 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale (60h)**
 - Effectuer le suivi de la gestion administrative et de la gestion logistique d'une unité d'intervention sociale
 - Gérer le budget d'une unité d'intervention sociale
- **BLOC 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service (90h)**
 - Concourir à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service

Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service

FORMATION PRATIQUE - STAGE - 420H

La formation pratique s'effectue sur un ou deux sites qualifiants, hors terrain d'emploi.

Le site qualifiant se définit comme une organisation apprenante de la professionnalisation et de la formation d'encadrant d'unité d'intervention sociale. La notion de site qualifiant implique la responsabilité de l'organisation accueillante dans la garantie de la qualité du lieu de stage au niveau organisationnel, au niveau de l'acquisition des connaissances et de la mise en situation concrète d'apprentissage en lien avec la formation poursuivie.

Le référent du site qualifiant assure la coordination entre l'organisation accueillante, le centre de formation et le stagiaire. Il a un rôle d'accompagnant pédagogique et contribue à la mise en œuvre du projet de stage. Le référent procède à l'évaluation du stage en se basant sur le référentiel de compétences CAFERUIS.

Démarche d'acquisition de la certification globale : période de formation référée aux 4 blocs de compétences.

Démarche d'acquisition de blocs de compétences : période de formation pratique référée aux blocs de compétences 1, 2 et 4 :

- Bloc de compétences 1 - Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale - 175 heures de stage
- Bloc de compétences 2 - Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale - 105 heures de stage
- Bloc de compétences 4 - Contribuer au projet d'établissement ou de service - 140 heures de stage

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes et techniques d'animation des apprentissages se feront essentiellement sous la forme de cours produits par des intervenants experts du champ social et médico-social, mais aussi sous la forme d'exercices pratiques et de mises en situation : par exemple acquérir une posture managériale. Des ateliers de méthodologies et d'analyses des pratiques d'encadrement seront constitués pour permettre aux stagiaires de produire des documents écrits de qualité. Nous remettons aux stagiaires les supports de cours correspondant aux interventions durant la durée de la formation.

MOYENS À DISPOSITION

- L'ensemble des stagiaires ont accès durant un an à notre centre de ressources documentaires
- L'ensemble de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS D'ACCÈS

La sélection s'effectue sur dossier suivi d'un entretien.

- Le **dossier d'inscription à la sélection** comprend :
 - La fiche d'inscription à la sélection à compléter
 - Une lettre de motivation.
 - Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire professionnelle du candidat, les formations initiales et continues suivies.
 - Les pièces justificatives relatives aux diplômes et à l'expérience professionnelle.

Pour les demandes d'allègement : une demande écrite argumentée (fournir également les justificatifs)

- **Épreuve orale de sélection**

Entretien individuel de 45 minutes devant un jury de sélection composé de deux professionnels. Evaluation de la manière dont le candidat envisage la fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession (entretien, à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat).

Permet également d'apprécier le cursus et l'expérience du/de la candidat-e, son engagement et son projet de formation ; ainsi que de préciser les modalités de la formation.

A l'issue de l'entretien de sélection une grille d'évaluation est remplie :

Capacité à élaborer un projet professionnel dans le champ du travail social, en lien avec une réalité personnelle. Adéquation du parcours.	/5
Capacité à analyser un environnement, une pratique. Repérage des enjeux de la fonction de cadre.	/5
Capacité à évaluer ses propres compétences et ses besoins de formation.	/5
Capacité à structurer une pensée, un discours, rentrer dans des processus rationnels. Aisance dans l'expression, dans la relation	/5

Délibération finale - La commission de sélection est présidée par le directeur d'établissement de formation ou de son représentant. Elle est composée du directeur du centre de formation, du responsable de la formation et de 2 membres du comité technique et pédagogique eux-mêmes, cadres d'un établissement ou service social ou médico-social. La commission de sélection arrête la liste des candidats (liste principale et liste d'attente) admis et propose le cas échéant des allègements pour les candidats pouvant en bénéficier.

DÉLAI D'ACCÈS

Les demandes d'inscription débutent en février, et se terminent mi-décembre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le référentiel de certification prescrit quatre épreuves :

- **Bloc 1/ Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale : Dossier technique**

Rédaction d'un dossier technique de 5 à 8 pages puis présentation orale de 30 minutes.

Le sujet du dossier est issu de la formation pratique ou de l'activité professionnelle du candidat.

Le candidat analyse l'organisation et le fonctionnement d'une unité d'intervention sociale en tenant compte du territoire, des politiques publiques et des besoins des personnes. Puis, il formule des préconisations qui permettent d'améliorer le pilotage de l'activité de cette unité.

- **Bloc 2/ Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale : Analyse de situation-épreuve orale.**

L'épreuve consiste en une analyse à partir d'une situation professionnelle en management et en gestion des ressources humaines, possiblement rencontrée par un encadrant ou un responsable d'unité d'intervention sociale.

C'est une épreuve orale (30 minutes) que le candidat prépare pendant 45 minutes à partir d'un sujet tiré au sort.

- **Bloc 3/ Gérer les volets administratifs, logistiques et budgétaire d'une unité d'intervention sociale : Note d'aide à la décision**

Epreuve écrite de 4 heures.

Rédaction d'une note d'aide à la décision, à partir d'une étude de cas, des connaissances du candidat et de son expérience professionnelle. Elle doit permettre au candidat d'établir un diagnostic et de construire des propositions d'action dans les domaines de la gestion administrative, logistique et budgétaire. Elle sert à la prise de décision d'un supérieur hiérarchique ou d'un décideur.

- **Bloc 4/ Contribuer au projet d'établissement ou de service : Mémoire de pratique professionnelle**

Mémoire soutenu devant un jury final organisé par la DREETS.

Soutenance oral de 40 minutes.

Le mémoire est une production écrite individuelle de 40 à 45 pages, hors annexes. Il rend compte d'une démarche de conception, de programmation et d'évaluation du cadre intermédiaire à contribuer au projet d'établissement ou de service. Les critères d'évaluation de cette épreuve reposent sur les indicateurs de compétences correspondant au bloc de compétences 4. La clarté et la rigueur de l'écrit, la capacité d'argumentation et de conviction à l'oral constituent des critères d'appréciation complémentaires.

LIEU ET DATE

La formation est proposée chaque année sur notre site de Lille, rue Courtois en partenariat avec l'Institut Social de Lille (ISL). La formation débute en janvier et se déroule sur une durée totale de 24 mois. La formation théorique se déroule sous forme de sessions de 2 à 4 jours par mois.

PRÉ-REQUIS

- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Les candidats cités aux 3o et 4o doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Art. 3. - Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles R. 451-20 à R. 451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret no 2022-1208 du 31 août 2022 susvisé ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles.

Art. 4. - A l'exception des candidats relevant de l'article 3, l'admission en formation conduisant au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale fait l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.

1er septembre 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 45 sur 154

Diplôme étranger

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger doivent fournir une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation d'équivalence est délivrée, à la demande du candidat, par le CIEP.



CODE RNCP

RNCP2514



DURÉE

22 mois

Pour la démarche d'acquisition de la certification globale :

Formation théorique 400 H

Formation pratique 420h

Pour la démarche d'acquisition par bloc de compétence cf. nombre d'heures définies par bloc.

€ TARIF/FINANCEMENT

Le coût de cette formation est de :

- **Financement entreprise** : 6 600€ (820h)
- Financement individuel : 5 445 € (750h)
- Financement par BLOC : voir site web

Financement :

- Demands d'emploi : Financement possible POLE EMPLOI, qui pourra en fonction des lignes budgétaires définies, participer au financement de votre projet.
- Salariés : Le plan de développement des compétences, le projet de transition professionnelle, le compte personnel de formation (CPF)

CONTACT

CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?

CONTACTEZ-NOUS



formationcontinue@crfpe.fr



www.crfpe.fr



03.20.14.93.06



CRFPE

465 rue Courtois

59000 LILLE

SIRET : 78370779700024